

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 02419

Numéro SIREN : 388 478 232

Nom ou dénomination : A.C.T.D

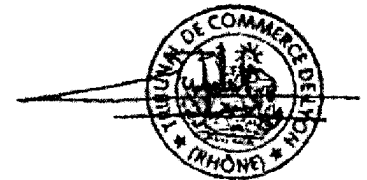
Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2019 sous le numéro de dépôt A2019/021736

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

A2019/021736

Dénomination : A.C.T.D
Adresse : 12 rue de L'industrie 69200 Venissieux -FRANCE-
n° de gestion : 1992B02419
n° d'identification : 388 478 232
n° de dépôt : A2019/021736
Date du dépôt : 28/06/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 03/06/2019



5280189



5280189

ACTD
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 12 rue de l'Industrie, 69200 VENISSIEUX
388 478 232 RCS LYON

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 03 JUIN 2019

L'AN DEUX-MILLE DIX-NEUF,

Le 03 JUIN

A 10H00

LES SOUSSIGNÉS :

La **société ATMO**, SAS représentée aux présentes par son Président, Monsieur Jean-Christophe MINANA,

Et

Monsieur **Jean-Christophe MINANA**

Détenant ensemble 500 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée ACTD désignée ci-dessus,

Agissant en qualité d'associés de la société ACTD et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 15 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur l'Ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Modification de l'article 15 des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe MINANA de son mandat de Président à compter du 31 mai 2019, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

ATMO, SAS au capital de 300 000 euros, dont le siège social est 12 rue de l'Industrie, 69200 VENISSIEUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 454 060 104,

Représentée par Monsieur Jean-Christophe MINANA, Président.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide de supprimer de l'article 15 des statuts la nomination de l'ancien président sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

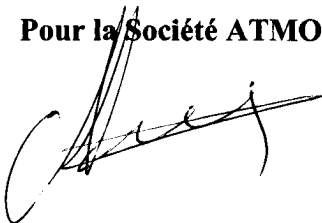
TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

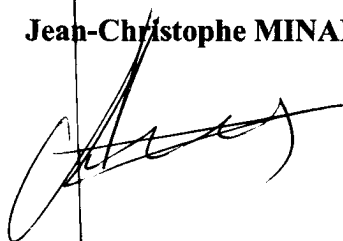
Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à VENISSIEUX
Le 03 juin 2019

Pour la Société ATMO



Jean-Christophe MINANA



ACTD

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros

Siège social : 12 rue de l'Industrie, 69200 VENISSIEUX
388 478 232 RCS LYON

Mesdames, Messieurs,

Nous portons à votre connaissance la démission de Monsieur Jean-Christophe MINANA de son mandat de Président, et vous proposons de nommer un nouveau Président.

Nous vous proposons de nommer en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société **ATMO, SAS** au capital de 300 000 euros, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 454 060 104, dont le siège social est 12 rue de l'Industrie – 69200 VENISSIEUX, représentée par son Président, **Monsieur Jean-Christophe MINANA**.

Il vous sera également demandé de modifier l'article 15-1 des statuts, à l'effet de supprimer la nomination de l'ancien président sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

Cette proposition recueillant votre accord unanime, nous vous invitons à le constater dans un acte sous signature privée qui sera signé par tous les associés.

Fait à VENISSIEUX

Le 03 juin 2019

Jean-Christophe MINANA
Président



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

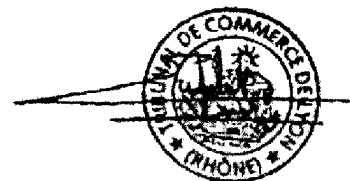
A2019/021736



5280190

Dénomination : A.C.T.D
Adresse : 12 rue de L'industrie 69200 Venissieux -FRANCE-
n° de gestion : 1992B02419
n° d'identification : 388 478 232
n° de dépôt : A2019/021736
Date du dépôt : 28/06/2019

Pièce : Lettre de démission du 31/05/2019



5280190

Monsieur Jean-Christophe MINANA
4 Impasse Joanny Guicherd
69720 SAINT LAURENT DE MURE

SAS A.C.T.D
12, Rue de l'Industrie
69200 VENISSIEUX

LYON, le 31 mai 2019

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, la décision que j'ai prise de démissionner, sans indemnité, du mandat de Président de la Société qui m'avait été confié et ce à compter de ce jour.

Je déclare que je n'ai et n'aurai aucune réclamation, de quelque nature que ce soit (légale, contractuelle ou autre), à l'encontre de la Société, que ce soit pour perte de fonctions, violation de contrats ou pour toute autre raison et au titre de l'exercice ou de la cessation de ce mandat et que la Société ne me doit aucune rémunération ni aucune autre somme à ce titre ni à quelque titre que ce soit.

Je vous prie de croire, Monsieur, en mes salutations distinguées.

M. Jean-Christophe MINANA
Président

